

Étant tout neuf dans la pratique, je fis de mon mieux et mes actes furent soumis en Cour. L'une des parties ne voulait pas se soumettre à la décision des arbitres. Après l'audition des parties, l'avocat qui soutenait la sentence arbitrale ayant dit quelques mots d'éloge de mes actes, le Juge-en-chef Reid qui siégeait avec le Juge Rolland, se les fit passer, les considéra et les passa au Juge Rolland en lui rappelant la justesse de sa provision lors de mon examen ; et en rendant le jugement conformément à celui des arbitres, fit un éloge des plus extraordinaires de mes actes disant que tout y était prévu, clair, précis, concis, bon style, très-lisible et qu'il n'avait jamais vu d'acte plus parfait.

Ces éloges faits devant un bon nombre d'habitants de Beauharnois appelés ou intéressés dans la cause me donnèrent une réputation que j'étais loin de mériter et ont grandement contribué à me faire nommer à toutes les charges compatibles à ma position tel que Marguiller à 28 ans, Greffier des Commissaires et des Juges de Paix, Secrétaire-Trésorier des Municipalités Locale et de Comté et des Écoles, Commissaire des petites causes, Juge de Paix, Maire, Lieutenant-Colonel, Commissaire *per Dedimus Potestatem*, Président de la St-Jean Baptiste trois différentes fois, arbitre dans un grand nombre de différents et enfin Shérif, charge qui exclu toutes les autres.

Je dois dire que ces charges m'ont été données en partie pour m'indemniser de la condamnation injuste que j'avais subie en 1839 par la Cour Martiale sous Sir John Colborne et de ma déten-